



Communiqué de presse

Réforme de l'aide médicale urgente **35 millions supplémentaires pour les ambulances**

BRUXELLES, 23/08/2018- A l'initiative de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le gouvernement libère 35 millions d'euros pour apporter un soutien supplémentaire au secteur de l'aide médicale urgente (AMU) et augmenter les subsides pour les services d'ambulance. L'objectif de cette réforme est d'améliorer le transport urgent des patients à la suite d'un appel au numéro 112. À partir de 2018, les services recevront 35 millions d'euros supplémentaires. À partir de 2019, un nouveau mode de financement sera aussi progressivement mis en œuvre et l'optimisation de l'organisation des services d'ambulance sera poursuivie.

« Nos ambulanciers doivent être disponibles 24 heures sur 24 pour l'aide médicale urgente et cela représente un certain coût. C'est pour cette raison que nous avons déjà majoré une première fois le subside de permanence des services d'ambulance de 12 millions d'euros en 2016 ; à partir de 2018, les services recevront encore 35 millions d'euros supplémentaires » précise la ministre Maggie De Block. *« Nous souhaitons ainsi renforcer nos services d'ambulance afin d'encore mieux aider les patients qui nécessitent des soins urgents. »*

Un nouveau modèle de financement

À partir de 2019, un nouveau mode de financement sera mis en œuvre. Celui-ci permettra de calculer les subsides destinés aux services d'ambulance d'une manière mieux adaptée, correcte et efficace. Dans le cadre de ce nouveau mode de financement, on tiendra davantage compte de l'organisation et de la disponibilité du personnel des services d'ambulance. La durée et la distance des trajets seront également prises en considération afin d'éviter que les services situés en zone rurale ne soient lésés. Des mesures transitoires sont prévues pour garantir une transition harmonieuse vers le nouveau mode de financement.

« Nous allons continuer à améliorer l'aide médicale urgente en renforçant le financement des services concernés par les pouvoirs publics. Cela profitera à tous les citoyens mais bien entendu également aux services d'ambulance et aux ambulanciers », explique Maggie De Block.

La qualité des services prestés sera évaluée et ajustée en continu afin de maintenir un niveau de qualité optimal de ces services pour les citoyens.